

N°	3	7	5
----	---	---	---

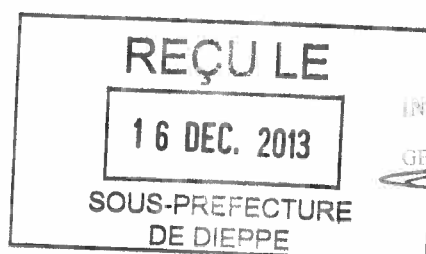
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET : - Création d'un comité de pilotage « zones humides »	L'an deux mil treize Le lundi 9 décembre 2013 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENECAI. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 19 novembre 2013, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i> Étaient présents ce jour : Mme LE VERN, Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. MAQUET, M. PATIN, M. REGNIER, M. SENECAI. Absents excusés : Mme HUREL (pouvoir à Mme LE VERN), M. BIGNON, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE.
DATE DE LA CONVOCATION : 24 octobre 2013	- Création d'un comité de pilotage « zones humides »
NOMBRE DE DELEGUES : En exercice 15 Présents 10 Votants 11	En 2012, sur sollicitation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la vallée de la Bresle, l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (structure porteuse du SAGE) a porté une étude de délimitation des zones humides de la Bresle et de ses affluents. En septembre 2013, la CLE a adopté la stratégie du SAGE et s'est fixée l'objectif de « connaître, préserver et reconquérir les zones humides » du bassin versant de la Bresle. L'une des premières étapes de la mise en œuvre de cette stratégie est la constitution d'un comité de pilotage élargi ayant pour mission de suivre et valider la poursuite des travaux d'acquisition de connaissance sur les zones humides (caractérisation et priorisation des zones humides) délimitées par l'étude susvisée. L'institution de la Bresle est visée pour créer le comité de pilotage « zones humides ». L'anticipation de la mise en œuvre d'un SAGE permet de rendre celle-ci plus efficace. Il est ainsi proposé de poursuivre le travail et la dynamique engagée sur les zones humides en créant le comité de pilotage « zones humides ». <i>Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, autorise les services de l'Institution à anticiper la mise œuvre du SAGE sur la thématique « zones humides », et en particulier à créer le comité de pilotage « zones humides » et désigne MM. BIGNON, MAQUET, SENECAI pour représenter l'Institution au sein de ce comité de pilotage.</i>

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 09/12/2013
Acte exécutoire le : 09/12/2013
le Président de l'Institution
Francis SENECAI

**Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Francis SENECAI**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPH-Bresle
3, rue Sœur Badier - 76300 AUMAIE
Tél : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com



INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPH-Bresle
3, rue Sœur Badier - 76300 AUMAIE
Tél : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com